

## DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DAF

N° - 1682

### ARRETE

Portant décision de virement de crédits entre chapitres

#### LA PRESIDENTE DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

**Vu** l'article L.5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**Vu** le règlement budgétaire et financier de la Collectivité adopté par délibération n° 123 du 23 juin 2023 ;

**Vu** les délibérations n° 108 du 10 avril 2025 adoptant le Budget Primitif 2025 et n° 115 du 20 juin 2025 adoptant la Décision Modificative n°1 ;

**Considérant** que l'Assemblée délibérante a autorisé la Présidente, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,

**Considérant** les crédits réels (hors 001) inscrits en section d'investissement sur le budget annexe de la taxe d'aménagement, au budget 2025, s'établissant ainsi :

Chapitres	Crédits inscrits au budget après DM2
20	406 710,00 €
204	580 034,00 €
21	1 834 563,00 €
23	553 085,00 €
27	4 007,45 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 378 399,45 €</b>

**Vu** la limite établie à 7,5 % soit 253 379,96 € ;

**Considérant** les crédits disponibles au chapitre 21 ;

**Considérant** la nécessité de procéder à des virements de crédits sur le budget 2025 ;

## ARRETE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> – Détermination des montants

Chapitres	Crédits inscrits au budget	Virements	Crédits inscrits après la présente décision
21	1 834 563,00 €	- 100 000 €	1 734 563,00 €
23	553 085,00 €	+ 100 000 €	653 085,00 €

### ARTICLE 2 - Communication

Ces virements seront portés à la connaissance de l'Assemblée Délibérante lors de la prochaine session.

### ARTICLE 3 – Mise en application

Monsieur le Directeur général des Services du Département est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet du Département et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime et Monsieur le comptable public.

Fait à La Rochelle, le **25 AOUT 2025**

Pour la Présidente du Département et par délégation,  
La 1ère Vice-Présidente,



Catherine DESPREZ